

# **DES MONTS FAUCILLES**

2 Bis le Calais

88220 UZEMAIN Tel: 09.62.32.38.05 Fax: 03.29.67.65.73

Mail: secretariat.siemf@orange.fr

# Compte-rendu de la Réunion du Comité Syndical Séance du 27 mars 2021 à 10H

Présents (24): ANDRE MARIE CHRISTINE - BERNARD LILIANE - BODEZ MICHEL - CHRISTOPHE AGNES - CHRISTOPHE PIERRE - CLEVY DAMIEN - DEMURGER IGOR - DESGRANGE KARINE -DIDELOT BERNARD - DIDELOT HERVE - DUVOID FREDERIC - GANTOIS PASCALE - GAUDE MICHEL -GOBIN FRANCOIS - HATON CHRISTOPHE - HUMBERT VINCENT - LAN JEAN PHILIPPE - LELARGE PASCAL - MARANDEL FRANCOIS - MOLIN PASCAL - PERRIN ETIENNE - POIROT BEATRICE -POUSIN CATHERINE - VILLEMIN CORINNE

Procuration (0):

Absents excusés (4): BEURNE DAMIEN - BRIOT CHRISTOPHE - JARRY GISELE - MULOT MAGALI

Secrétaire de séance : Michel BODEZ

#### 1 - Approbation du compte rendu du 12 décembre 2020 - 24 votants

Approuvé sans remarque à l'unanimité des présents

# 2 - Compte de gestion 2020 – 24 votants

Le président expose aux membres du comité syndical que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Le président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

# <u>3 - Compte Administratif 2020 – 23 votants</u>

Le président fait lecture des résultats de l'exercice 2020 :

#### Résultat de l'exercice 2020 (hors affectation du résultat 2019)

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	603 186.34 €	622 968.79 €	19 782.45 €
Investissement	227 803.56 €	281 023.52 €	53 219.96 €
TOTAL			73 002.41 €

#### Résultat de l'exercice 2020 (affectation du résultat 2019 compris)

nesaltat de l'exercice 2020 (directation du resultat 2013 compris)					
		Dépenses	Recettes	Solde	
	Fonctionnement	603 186.34 €	1 015 803.75 €	412 617.41 €	
	Investissement	227 803.56 €	355 676.28 €	127 872.72 €	
	TOTAL			540 490.13 €	

Le compte administratif 2020 présente un excèdent en fonctionnement de 19 782.45 € et un excédent d'investissement de 53 219.96 €.

Cumulé aux excédents de l'année 2019, l'excédent de fonctionnement s'élève à 412 617.41 € et celui d'investissement à 127 872.72 €, ils seront reportés sur l'exercice 2021.

Parmi les dépenses ayant augmentées en 2020, nous retrouvons :

- Les produits de traitements (neutralite) suite au remplissage complet des cuves de Escles (+25 000 €)
- Le personnel intérimaire : + 30 000 € pour le remplacement au secrétariat jusqu'au mois d'aout, le remboursement de 22 000 € par l'assurance statutaire a permis de financer partiellement le remplacement
- Augmentation des amortissements : + 18 000 € suites aux investissements réalisés en 2019
- Charges financières : + 3 500 € pour les intérêts du prêt qui a démarré en 2020

#### Baisses des dépenses de 2020 :

- Cotisation de sécurité sociale : - 8 000 € il s'agissait d'un rappel sur les années précédentes

La différence de 20 000 € au chapitre 64 s'explique par le règlement de l'assurance statutaire 2020 d'un peu moins de 10 000 € en fin d'année 2019. L'année 2019 a donc supporté la participation pour les années 2019 et 2020.

Le comité, après la sortie du président Vincent HUMBERT, approuve à l'unanimité des présents, le compte administratif 2020.

#### 4 - Affectation du résultat 2020 – 24 votants

SECTION D'EXPLOITATION	Excédent	412 617.41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Excédent	127 872.72 €
EXCEDENT GLOBAL		540 490.13 €

# Affectation du résultat 2020 :

Article 002 Recettes de fonctionnement : 412 617.41 € Article 001 Recettes d'investissement : 127 872.72 €

# 5 - Vote du budget 2021 - 24 votants

Le président propose de lire uniquement les chapitres puisqu'il s'agit d'un vote au chapitre, la demande est acceptée. Après lecture du budget au comité syndical, à l'unanimité des présents, le budget est approuvé comme suit :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	734 648.63 € (dont 9 338.50 € RAR)	734 648.63 €
FONCTIONNEMENT	1 024 635.51 €	1 024 635.51 €

### 6/ Dispositif de signalement

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, toute autorité territoriale, sans exception, quel que soit le nombre d'habitants à l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes au sein de sa collectivité ou de son établissement public (décret 2020-256 du 13 mars 2020).

Ce dispositif peut être :

- interne à la collectivité
- externe (prestataire extérieur)
- mutualisé avec d'autres collectivités ou EPCI
- Pris en charge par le CDG (sur convention)

Le centre de gestion des Vosges propose cette prestation (plate-forme dédiée, équipe d'expert, respect de la réglementation RGPD) pour un montant annuel de 50 € (tarif pour un effectif de 3 à 9 agents).

Le président propose de conventionner avec le centre de gestion des Vosges pour se mettre en conformité. Le comité syndical, à l'unanimité des présents, décide de conventionner avec le centre de gestion des Vosges et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

# 7 - Informations et questions diverses :

Renouvellement de canalisations sur les communes de Bonvillet, Charmois et Senonges : le démarrage des travaux est prévu semaine 13 par Senonges puis Bonvillet et enfin Charmois.

**Personnel** : Dans le but de prévoir le départ en retraite d'un fontainier à l'été 2022, le recrutement d'un nouvel agent devrait se faire à la fin de l'année 2021 avec un appel à candidatures vers le mois de septembre.

Rapport des délégations : Pas d'admission en non-valeur depuis le dernier comité du 12 décembre 2020.

La séance est levée à 10h55.

Le président, Vincent HUMBERT